

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Mathias Buschbeck, Emilie Flamand-Lew, Frédérique Perler, Boris Calame, Yves de Matteis, Sophie Forster Carbonnier, Delphine Klopfenstein Broggini, Sarah Klopmann, Jean-Michel Bugnion, François Lefort

Date de dépôt : 29 mai 2017

Projet de loi

Ne sacrifions pas les TPG !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation de dépense

Un crédit extraordinaire de 7 700 000 F est ouvert au Conseil d'Etat pour un complément d'indemnités de fonctionnement aux Transports publics genevois (TPG).

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur au lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Art. 4 Modifications à une autre loi (11531)

La loi 11531, telle que modifiée par les lois 11693 et 11919 accordant une indemnité de 908 036 000 F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018, du 23 septembre 2016, est modifiée comme suit :

Titre de la loi (nouvelle teneur)**Loi accordant une indemnité de 923 436 000 F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018****Art. 2, al. 1 (nouvelle teneur)**

¹ L'Etat verse à l'entreprise des TPG, sous la forme d'une indemnité de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

208 000 000 F en 2015

210 000 000 F en 2016

226 700 000 F en 2017

223 700 000 F en 2018

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le dimanche 21 mai 2017, la population genevoise a refusé la hausse des tarifs UNIRESO que lui avait proposée le Grand Conseil pour assurer le développement des prestations des transports publics à Genève.

Que l'on regrette ou non ce résultat, il est de la responsabilité de l'ensemble des partis présents au Grand Conseil d'assurer le financement des prestations de nos transports publics afin d'améliorer la mobilité de tous dans notre canton.

La situation des TPG est extrêmement inquiétante. Les bus et les trams sont lents, bondés et accusent un retard récurrent sur de nombreuses lignes. La vitesse commerciale des véhicules, notamment au centre-ville, est en baisse constante, s'éloignant encore des objectifs pourtant définis par la loi et confirmés par le peuple le 5 juin 2016, lorsqu'il a accepté la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée.

Cette situation est d'autant plus regrettable que notre canton avait rattrapé au début du siècle le retard pris dans le développement de ses transports publics (augmentation de l'offre de 100% entre 2002 et 2014). Depuis 2014, l'offre a ainsi diminué de près de 4%, alors que la fréquentation – et donc la demande de la population – est en hausse. Sans nouvelle décision du Grand Conseil, nous nous dirigeons vers une diminution de 6% des prestations TPG à l'horizon 2018.

Le déclin des TPG est un réel gâchis. Couplé à l'augmentation de la population, il provoque plus d'embouteillages dans l'agglomération, accompagnés de leurs corollaires : augmentation de la pollution de l'air, du stress, du bruit et de perte de temps pour tous les usagers, ralentis dans un réseau de transports inefficace.

Nous ne pouvons pas nous permettre un tel scénario catastrophe. L'arrivée prochaine du Léman Express doit impérativement s'accompagner d'une stratégie de développement des transports publics, afin de fidéliser la clientèle existante et d'en attirer une nouvelle.

Le présent projet de loi permet de redresser la barre en octroyant un crédit extraordinaire indispensable au maintien d'une offre de qualité aux TPG. La hausse de tarifs proposée en votation le 21 mai dernier escomptait une augmentation des recettes UNIRESO de 8,2 millions de francs. La clé de

répartition UNIRESO prévoyant une part de 93% de recettes attribuée aux TPG, le présent projet de loi vous invite à augmenter l'indemnité de fonctionnement des TPG de 7,7 millions pour les années 2017 et 2018.

Afin que l'on puisse revenir rapidement sur les baisses d'offres annoncées et répondre aux engagements pris, notamment auprès des communes, pour des améliorations ponctuelles du réseau de transports publics, les auteurs du présent projet de loi demanderont l'ajout, la discussion immédiate et l'urgence de celui-ci.

A plus long terme, afin d'apaiser la question de la tarification et d'éviter de telles mesures de rallonge d'urgence, il sera indispensable de prévoir, dans le prochain contrat de prestations, une volonté manifeste de développement des transports publics où les efforts seront réellement partagés.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter le présent projet de loi.